



Mariage en algérie : transcription d'un acte de mariage

Par **dleila94**, le **12/02/2009** à **20:17**

Bonjour à tous !!

Je me suis mariée civilement (en Algérie), le 17 janvier 2009 (avec un algérien résidant en Algérie).

Je souhaiterais passer à l'étape suivante c'est à dire la transcription de l'acte de mariage. Or, il est demandé par Nantes, une copie intégrale de l'acte de mariage (en français) (ni extrait, ni photocopie), le problème est qu'à la mairie où je me suis mariée, il ne délivre pas ce type de document. Auparavant, une photocopie du registre était délivrée, il suffisait d'en faire la traduction auprès d'un traducteur agréé, et c'était bon.

Le souci est qu'aujourd'hui, les mairies algériennes ne délivrent plus la photocopie du registre (je ne sais pas pour quelles raisons).

J'ai en ma possession, un livret de famille en français, un document intitulé "Extrait des registres des Actes de mariage" (rédigé en français).

A vrai dire je suis un peu perdue, je ne sais pas comment faire, puisque d'un côté la mairie algérienne refuse de me délivrer la copie du registre, et d'un autre, Nantes demande une copie intégrale de l'acte de mariage.

Comment faire dans ce cas là ? J'ai peur d'envoyer les documents que j'ai en ma possession et qu'il tarde à me répondre et surtout en me disant que ce n'est pas les bons documents.

Est-ce que quelqu'un a été dans cette situation ? Si oui, merci de bien vouloir m'expliquer la démarche à suivre. C'est très important.

Je vous remercie par avance.

A bientôt j'espère !!

dleila94

Par **hich**, le **07/06/2011** à **00:01**

je suis dans le même cas que toi que faire ??

Par **moho22**, le **11/06/2011** à **18:57**

salam alikom

je suis dans le même cas, un jour lisant dans un forum sur notre problème j'ai trouvé quelqu'un qui dit qu'on peut envoyer un extrait complet ou il est mentionné le nom des témoins et l'officier d'état civil. donc j'ai décidé d'envoyer mon dossier avec un extrait complet. avec 9 mois d'attente j'ai reçu un courrier de Nantes où il me demande soit la photocopie du passeport ou je dis bien ou la photo copie du registre ce qui est impossible d'avoir. pour prouver que le conjoint français était présent à la cérémonie. donc en conclusion tu peux envoyer ton dossier avec un extrait complet et la photocopie du passeport du conjoint français. w tkal ala rabi w ma tansonach b do3aa.

Par **hich**, le **11/06/2011** à **19:55**

@moho22

Merci pour votre réponse mais mon cas a moi et un peu différent car j'ai reçu mon certificat de nationalité française en 2011 ya de ça 3 mois et je me suis marié en 2008 à cette époque là j'étais pas encore français et j'avais aucun papier pour le prouver ni passeport Français ni CNI justement je commence à peine les démarches pour transcrire mon acte de naissance et mariage en même temps et les papiers qui m'ont posé problème c'est l'acte de mariage en copie intégrale mais maintenant que tu m'as dit qu'un Extrait avec toutes les infos suffit (témoin plus le nom de l'officier d'État civil) alors je vais le faire ah une chose pour la photocopie du registre de la page de notre mariage je l'envoie comme ça ou dois-je la traduire en français ?? car sur leur formulaire il on mis document en arabe ??

Merci

Par **moho22**, le **12/06/2011** à **00:18**

moi aussi j'ai reçu ma nationalité française après mon mariage c'est pas un problème, la photocopie

du passport c pour prouver que tu ete en algerie le moment du mariage
es ce ke tu as eu la photo copie du registre?

Par **hich**, le **12/06/2011** à **00:34**

@moho22

Oui mais moi j'ai jamais quitté de ma vie le territoire algérien lol je ne suis pas venu de France pour me marié en Algérie j'ai fais une demande de nationalité par filiation maternelle en 2007 et je me suis marié en 2008 et j'ai reçu mon Certificat de nationalité en 2011 ya a peine 3 mois mais le jour de mon mariage j'avais q'une seul nationalité ALGÉRIENNE.

Oui j'ai pu avoir la photocopie mais juste une photocopie faut que je l'envois comme elle é en, arabe ou dois je la traduire ??

Merci

Par **moho22**, le **12/06/2011** à **13:43**

la photo copie doit etre egalise et traduite par un traducteur assermenté. et votre probleme et reglé inchaa allah